



© Maguelonne du Fou

2023 RAPPORT D'ACTIVITÉ

SOMMAIRE

3 ▶ Éditors

4 ▶ Répondre aux enjeux
de notre territoire frontalier,
post-industriel et péri-urbain

6 ▶ La stratégie de développement
durable de L'EPA

12 ▶ 2023 : où en sont
les projets menés par L'EPA ?

18 ▶ L'action de L'EPA
en quelques chiffres

21 ▶ En savoir plus

Suivi éditorial/conception graphique : Sur les toits

Rédaction : Arkadia

Impression :

Imprimé sur un papier issu de forêts gérées
durablement



En 2023, l'EPA confirme son engagement auprès des collectivités, au profit d'un développement durable du territoire. Pour aider les collectivités à anticiper les besoins à venir, l'établissement a mené diverses actions. Deux exemples peuvent être donnés.

D'une part, en collaboration avec la ville d'Esch-sur-Alzette et le ministère luxembourgeois de l'énergie et de l'aménagement du territoire, l'EPA a piloté une étude juridique et de montage opérationnel portant sur un site à aménager binational. Inscrite dans un cadre de coopération transfrontalière, cette étude a permis d'identifier les principaux enjeux et de comparer les solutions de montage opérationnel disponibles pour aménager un tel site.

D'autre part, afin d'anticiper les besoins en eau potable et en assainissement sur les communes les plus impactées par les développements urbains à venir, l'EPA a piloté, en collaboration avec l'intercommunalité et avec les communes concernées, une étude visant à recenser les investissements nécessaires en matière d'adduction d'eau potable. En identifiant à la fois les difficultés à anticiper et les solutions disponibles, cette étude contribuera à mettre en place les conditions pour la poursuite du développement du territoire de l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval.

Ces démarches illustrent parfaitement le rôle de l'EPA, outil partenarial pour l'aménagement et le développement du territoire.

Saluons enfin l'implication de l'EPA en faveur de la construction bois et matériaux biosourcés. Ainsi, les projets immobiliers à venir sur les terrains cédés par l'établissement en 2023 comptent plus de 220 logements respectant le label « Bâtiment biosourcé ». C'est notamment le résultat d'un travail partenarial avec la filière bois, dans le cadre du Pacte Bois et biosourcés de la Région Grand Est, dont l'EPA est l'un des premiers signataires.

Franck Leroy

Président du conseil d'administration de l'EPA Alzette-Belval / Président du conseil régional de la Région Grand-Est



Dans un marché immobilier au ralenti, l'EPA a su maintenir un niveau d'activité opérationnelle élevé, en poursuivant les études et travaux d'aménagement nécessaires aux développements de ses projets, notamment dans le cadre des opérations d'aménagement de Micheville, de la ZAC de Cantebonne et d'une future ZAC à Rédange.

De plus, des cessions foncières emblématiques ont été conclues avec des promoteurs, pour des projets immobiliers représentant un potentiel de plus de 350 logements, à Rédange et à Villerupt. Les chantiers de construction de ces logements, variés dans leur typologie et dans leurs modes constructifs, sont attendus à partir de 2024.

Enfin, avec plus de 80% des terres excavées réemployées dans ses chantiers, avec le développement des projets immobiliers bas carbone, avec la prise en compte des données environnementales et paysagères dans la conception et la réalisation des espaces publics, l'EPA multiplie les illustrations de son engagement dans la transition environnementale, et ce dans chacune des opérations d'aménagement qu'il met en œuvre.

Damien Nerkowski

Directeur général de l'EPA Alzette-Belval



EPA

L'Établissement Public d'Aménagement (EPA) d'Alzette-Belval a été créé en 2012 pour mettre en œuvre l'Opération d'Intérêt National (OIN) d'Alzette Belval. Une OIN est une opération d'urbanisme

créée à l'initiative de l'État sur un territoire dont le développement est jugé stratégique.

Le territoire de l'OIN Alzette Belval s'étend sur huit communes du nord lorrain, membres de la communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA) : Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Russange, Thil, Villerupt.

" Favoriser l'aménagement durable et la transition écologique du territoire en préservant son identité, son patrimoine naturel et historique, et ses spécificités. "

Répondre aux enjeux d'un territoire frontalier, post-industriel et péri-urbain



► Un territoire frontalier soumis à une forte pression démographique et foncière

Situé aux portes du grand-duché du Luxembourg, le territoire de l'OIN connaît un fort dynamisme démographique. D'après l'Insee, la population de la CCPHVA a augmenté de 1% par an entre 2014 et 2020, **soit environ 1 700 personnes de plus en 6 ans**. Le renforcement du flux migratoire du Luxembourg vers la zone frontalière française dans les années à venir participera à l'augmentation continue de la population. **L'Agape prévoit une poursuite de cette tendance***.

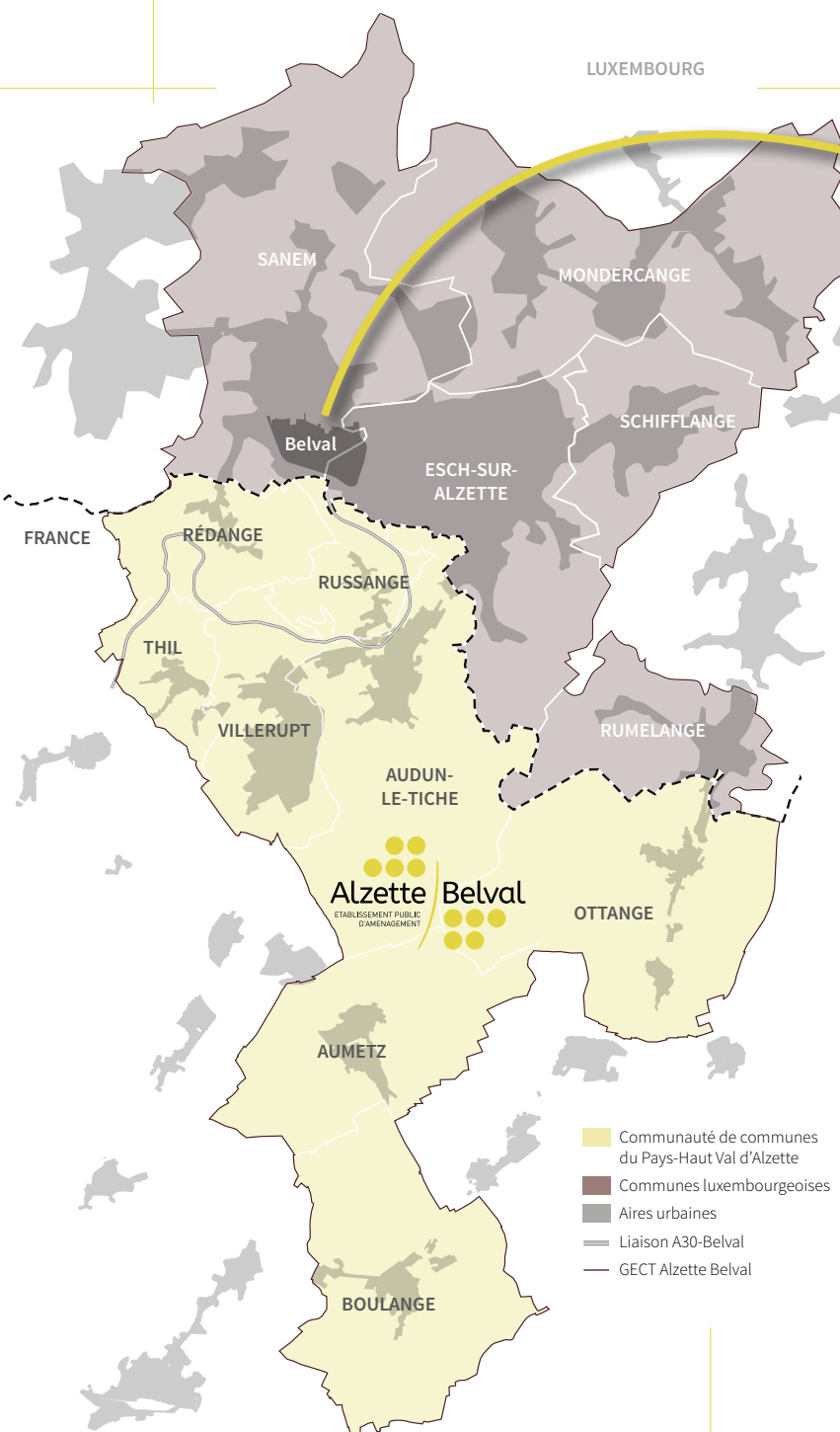


► **Un territoire post-industriel en transition**
150 ha de friches industrielles sont à reconquérir afin de répondre aux besoins du territoire tout en préservant les terres naturelles et agricoles.

► Un territoire péri-urbain dont la population augmente

La CCPHVA couvre 8 communes pour 29 000 habitants environ. **À terme, elle prévoit une population de 50 000 habitants environ.**

*Source : www.agape-lorrainnord.eu



Belval : un quartier d'affaires frontalier

Quels sont les rôles de l'EPA d'Alzette-Belval ?

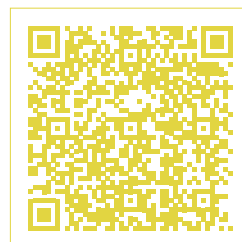
L'EPA est un aménageur :

. il veille à l'**aménagement des espaces publics des nouveaux quartiers** qu'il conçoit afin d'allier développement démographique et développement durable ;

. il **procède aux acquisitions des terrains, à leur viabilisation puis leur commercialisation** auprès des promoteurs et des bailleurs dans les zones identifiées dans le PSO.

Le Projet Stratégique et Opérationnel (PSO)

est un document cadre qui oriente l'action de l'EPA sur l'OIN. Élaboré en 2014 et révisé en 2019, il est à nouveau en cours de révision pour prendre en compte les retours d'expérience sur les opérations portées par l'EPA et l'accélération de la transition environnementale dans un contexte de pression démographique et foncière qui ne faiblit pas.



Le PSO est en ligne sur le site : www.epa-alzette-belval.fr

EN RÉSUMÉ

1 Établissement public d'aménagement

8 communes pour environ
29 000 habitants

1 agglomération franco-luxembourgeoise
qui compte environ **100 000** habitants

Un besoin estimé
de **8 000 logements neufs**

150 hectares de friches industrielles
à réhabiliter



LA STRATÉGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉPA

Comment l'EPA encourage-t-il qualité de vie, respect de l'environnement et architecture ambitieuse ?

Dans ses opérations d'aménagement, l'EPA d'Alzette-Belval met en œuvre une ambition de qualité architecturale et environnementale. Celle-ci repose sur une démarche d'atténuation des effets du changement climatique et sur des actions d'adaptation pour en limiter les conséquences.

Cette démarche met en œuvre plusieurs instruments

Deux documents cadres, communs à l'ensemble de ses opérations, formalisent les ambitions architecturales, urbaines et environnementales de l'EPA :

- **le Référentiel ÉcoQuartier** pour un aménagement durable précise le niveau d'ambition de l'EPA en tenant compte du contexte local ;
- **le Socle de qualité environnementale et architecturale pour des bâtiments durables** précise les niveaux de performances et les prescriptions techniques auxquels doivent se conformer l'ensemble des constructions réalisées dans le cadre de l'OIN.

L'EPA prévoit également un accompagnement des opérateurs pour les aider à répondre à ces exigences.

Des objectifs de performance

environnementale : éco-conception, sobriété en énergie et en carbone, réemploi des terres et valorisation des déchets de chantier, renforcement de la biodiversité et lutte contre l'artificialisation des sols...

De plus, l'EPA accentue encore son intervention sur les friches industrielles, pour s'inscrire dans la trajectoire nationale vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Objectif zéro artificialisation nette (ZAN)

La France s'est fixée, dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021 l'objectif d'atteindre le « Zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

L'EPA aide les opérateurs à répondre à ses exigences



Architecture et changement climatique

L'EPA incite les constructeurs à mettre en œuvre des solutions qui permettent **d'atténuer les effets du changement climatique** sur son territoire, conformément à la réglementation environnementale qui impose de réduire la consommation d'énergie et de carbone des bâtiments, au stade de leur construction, mais également tout au long de leur exploitation.

Pour cela, les architectes doivent mettre en œuvre les démarches de l'architecture bioclimatique tout en veillant à utiliser **des matériaux dont le cycle de vie produit peu de gaz à effet de serre**.

Architecture bioclimatique

Les architectes doivent par exemple prendre en considération la réflexion solaire (nommée albedo) des surfaces. Plus un matériau est clair, plus il réfléchit lumière et chaleur. L'albedo est un des indicateurs pris en compte dans l'architecture bioclimatique pour tirer parti des conditions d'un site et de son environnement (orientation des façades, dimensions des ouvertures, largeur des avancées de toit...). Le socle de qualité pour des bâtiments durables préconise un albedo de 0,3 au minimum et fournit une méthode de calcul.

► L'EPA accompagne les porteurs de projets pour trouver la meilleure réponse. Ainsi, la consommation en énergie est réduite au minimum ; le confort est maximum toute l'année.

Les matériaux économes en carbone à l'honneur

En signant le Pacte bois+biosourcés proposé par Fibois Grand Est en 2022, l'EPA s'est engagé à ce que 20 % des logements produits intègrent au moins 35 kg de matériaux bois et biosourcés par m², provenant d'un rayon maximum de 150 km. Cette démarche contribue à développer sur l'OIN des bâtiments bas carbone.

► L'EPA accompagne ces préconisations en favorisant les liens entre entreprises dans le secteur du bois ; par exemple, en accueillant la rencontre d'affaires autour des menuiseries bois en 2023.



Insertion et économie circulaire

L'économie circulaire et inclusive est un engagement de longue date pour l'EPA.

En 2021, une Charte d'engagement pour une économie circulaire et inclusive sur le territoire a été signée par l'État, la Région Grand-Est, les conseils départementaux, les Fédérations du BTP et les Capeb de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, la CCPHVA, la CCI de Moselle, l'Acaciam, le groupe Valo', Envirobat Grand-Est et l'EPA. En mars 2023, ces acteurs majeurs sur le territoire ont été rejoints par de nouveaux signataires : Blue Habitat, le groupe Duval, Cogedim, Qubic Group, le groupe Edouard Denis, les Constructeurs du Bois, Eiffage et Vivest.

L'EPA préserve biodiversité et ressource en eau



Nature en ville : une clé pour l'adaptation des quartiers

L'EPA intègre à ses prescriptions des moyens pour favoriser l'adaptation des futurs quartiers aux effets néfastes de la hausse des températures. Ainsi, chaque projet urbain fait l'objet d'un projet environnemental qui permet de renforcer les atouts naturels de chaque site. Par exemple, des espaces verts au cœur des quartiers peuvent constituer des îlots de fraîcheur en apportant un ombrage naturel. Des corridors de biodiversité seront également créés : ils assureront les connexions entre des réservoirs de biodiversité pour permettre aux espèces d'accomplir leur cycle de vie. Constituant eux-mêmes des lieux de vie, ils participeront à la réduction des effets des vagues de chaleur urbaine.

► L'EPA étudie par exemple la renaturation du Vallon de l'Alzette. Cette rivière polluée, en particulier par l'activité sidérurgique, est en partie canalisée et enfouie.



Préservation des zones humides

Le parcours des eaux de ruissellement est pris en compte dans les projets d'aménagement gérés par l'EPA : le taux de surfaces de pleine terre est maximisé afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie et de minimiser les risques d'inondations en aval.



► L'EPA s'inscrit dans la stratégie nationale de la préservation des zones humides. Ainsi, par exemple, une zone refuge va être créée au sein de l'ÉcoQuartier de la Nock, à Rédange avant le début des travaux. Elle accueillera, pendant et après les aménagements, les espèces qui vivent sur le site. L'EPA a travaillé à la création de cette zone refuge en collaboration avec les services de l'État.

L'EPA soutient l'ingénierie des projets des collectivités

L'EPA tient à partager son expertise et ses moyens d'ingénierie avec les collectivités. Il les aide à considérer tous les enjeux liés à un projet afin de prévoir les adaptations nécessaires.



Aider la commune de Villerupt dans sa réflexion urbaine

En 2023, l'EPA a piloté une étude visant à identifier les aménagements susceptibles d'améliorer la qualité urbaine du quartier Belvédère-Cités à Villerupt, en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune.

En effet, au-delà des réhabilitations de logements, il est important de prendre en compte l'évolution des usages de l'espace public afin de le moderniser et d'assurer la couture urbaine avec l'ÉcoQuartier de Micheville, le centre-ville de Villerupt, l'Espace naturel sensible situé sur les anciennes carrières au nord du site, du Norma et des Coop.

Aider les collectivités à anticiper les besoins en eau potable et en assainissement

L'augmentation de la population s'accompagnera d'une augmentation des besoins en eau potable et en assainissement.

Dans le cadre d'une convention avec la CCPHVA, et les communes de Villerupt, Audun-le-Tiche, Thil, Russange et Rédange, l'EPA a engagé et piloté une étude visant à recenser les investissements nécessaires en matière d'eau potable et d'assainissement.

Contribuer au financement des nouveaux besoins en équipements scolaires et périscolaires

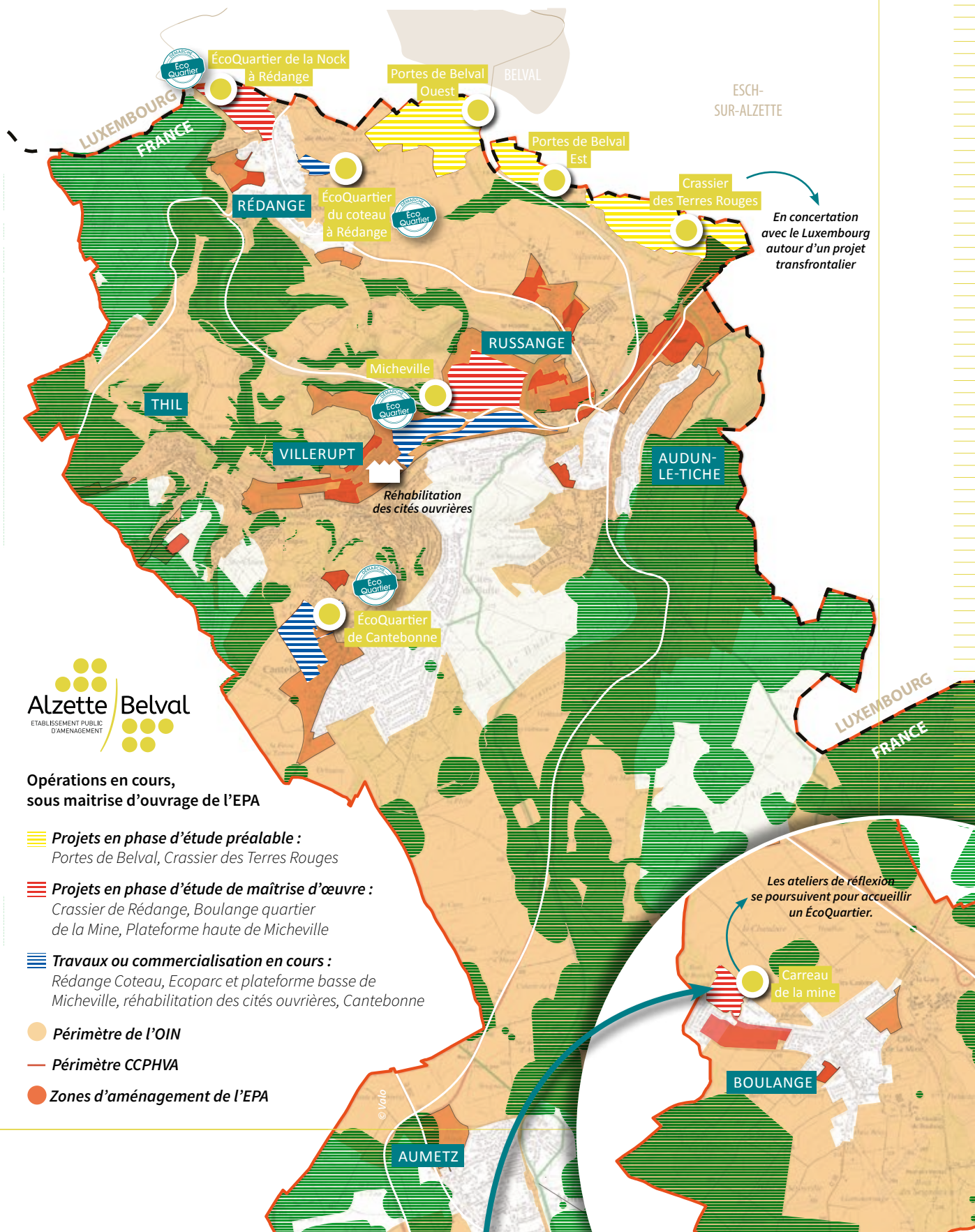
La société Delta Promotion a commencé le chantier de construction du quartier de Rédange Coteau. Le programme immobilier, nommé Ecored, prévoit 108 logements et 1 maison de quartier (*voir page 15*). Conçu avec la commune, le projet de groupe scolaire et périscolaire prévu dans le cadre de l'ÉcoQuartier de la Nock, toujours à Rédange, prendra en compte ces besoins nouveaux. Afin d'aider la commune de Rédange à financer cet équipement, une convention de Projet urbain partenarial (PUP) a été signée entre l'État, l'EPA, la commune de Rédange et la société Delta Promotion. Grâce à ce dispositif, une partie des recettes provenant de la vente du terrain au promoteur sera consacrée au financement du futur groupe scolaire.

Programme prévisionnel d'aménagement

Le programme prévisionnel d'aménagement de l'EPA compte 27 sites susceptibles d'être aménagés par l'EPA.

Un travail colossal de réhabilitation des terrains post-industriels et de construction de bâtiments qui respectent les normes environnementales et la mixité sociale, tout en répondant aux enjeux d'un territoire en fort développement démographique !

Certains projets sont déjà bien avancés, d'autres débutent seulement.





2023 : OÙ EN SONT LES PROJETS MENÉS PAR L'ÉPA

ÉCOQUARTIER DE CANTEBONNE

La construction a démarré



Le futur ÉcoQuartier de Cantebonne est situé sur la ville haute de Villerupt. 85 % des travaux d'aménagement provisoire de la phase 1 sont terminés.

Cette première phase de construction comptera 350 logements individuels, intermédiaires et collectifs pour lesquels l'usage de matériaux biosourcés est privilégié. La première planche des 36 logements réalisés par Les Constructeurs du Bois et acquis par CDC Habitat.

En lien avec le parvis du collège, un espace public majeur, la ligne de crête, assure la jonction entre les quartiers existants et le nouveau quartier. Sur cet espace, les rez-de-chaussée proposeront des locaux destinés à des services et activités commerciales. Au bout du parcours, un front de campagne sera aménagé pour faire le lien entre Cantebonne et les espaces naturels contigus. De nombreuses venelles favoriseront la mobilité douce au cœur du quartier.

Une campagne de communication a été lancée par l'EPA pour faire connaître ce quartier. Maisons, appartements et commerces sont en cours de commercialisation sur :

www.vivrecantebonne.fr



Pose de la première planche avec François Duchaine, Les Constructeurs du Bois, et Anne-Sophie Grave et Philippe Blech, CDC Habitat.

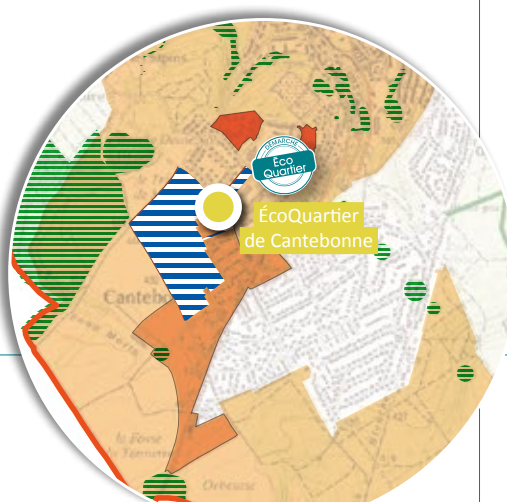
EN RÉSUMÉ

16 ha

10% de cette superficie est réservée à l'emprise de la nature

670 logements au total dont 350 en cours de développement

1 500 m² de services



RÉDANGE

Deux futurs ÉcoQuartiers



Le chantier de l'ÉcoQuartier du Coteau a démarré. La phase de commercialisation des 108 logements a débuté.

Plus d'infos : www.ecored.eu

Conçus dans une démarche de développement durable et de sobriété énergétique, tous les bâtiments seront construits à partir de matériaux biosourcés. Ils seront labellisés NF Habitat HQE.

L'ÉcoQuartier de la Nock s'étendra sur l'ancien crassier.

La nature a repris ses droits sur ce terrain autrefois surexploité. Le cours d'eau, l'étang et la saulaie accueillent une belle biodiversité, qui sera préservée et qui est à l'origine d'un projet environnemental accompagnant le projet urbain.

Le futur ÉcoQuartier va :

- **intégrer la gestion des eaux pluviales** en aval de l'étang et améliorer la qualité de cette zone humide (plantations et berges) ;
- **ramener une topographie plus naturelle** au niveau de l'étang et de la saulaie (décaissement et plantations).

Afin de réduire l'empreinte carbone du quartier et de ses futurs habitants, l'EPA a répondu à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Quartier bas carbone » qui permettait, grâce à l'utilisation du logiciel Urbanprint, de trouver le juste équilibre entre empreinte carbone et utilisation de l'énergie dans le quartier, de son aménagement à son

utilisation par les habitants. La stratégie retenue fait la part belle aux matériaux biosourcés, au compostage de quartier, à la récupération des eaux de pluie et à la production solaire photovoltaïque. Elle permet de réduire l'empreinte carbone de 20 % supplémentaires par rapport au projet initialement prévu.

EN RÉSUMÉ

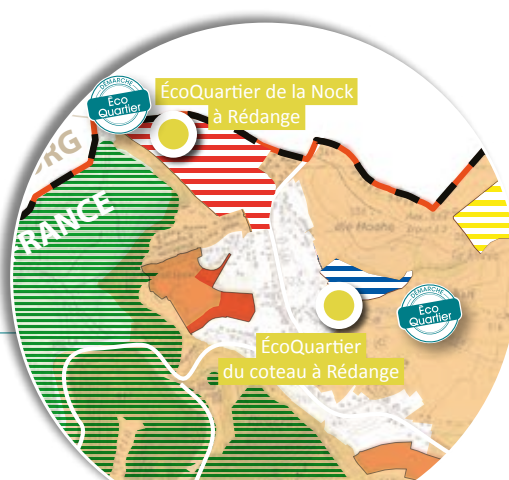
13 ha de surface totale

1,64 ha de zone humide
dont **7 200 m²** réhabilités **9 300 m²** créés

350 logements et **1** groupe scolaire
utilisant le matériau bois

15 % du projet : photovoltaïque sur toiture

300 m² de commerces



VILLERUPT

Réhabilitation des cités ouvrières

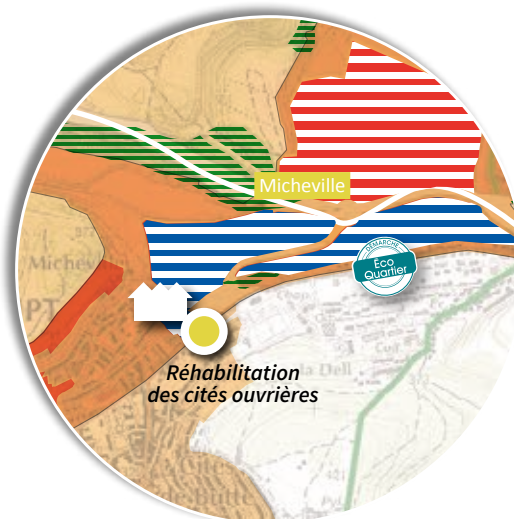


Chantiers en cours dans l'îlot Saint-Félix

La Cité Saint-Félix, à Villerupt, poursuit sa transformation. La seconde phase de travaux est déjà bien entamée : 20 maisons ouvrières sont en train d'être transformées en 10 logements qui respectent les normes actuelles en termes d'économie d'énergie bien sûr (l'EPA vise la certification Effinergie Rénovation), mais aussi en termes de confort.

Le défi de ces réhabilitations est de parvenir à créer des logements adaptés aux usages actuels, tout en conservant le bâti existant. Fusionner deux anciens logements permet la création d'un logement plus grand, avec une double orientation (donc plus lumineux) et un espace extérieur privatif.

Rendez-vous fin 2024 pour la fin de cette seconde phase du chantier.



EN RÉSUMÉ

8 logements rénovés en 2022 sont déjà loués

10 logements en cours de réhabilitation

Un objectif de **80%** des déchets de chantiers recyclés ou valorisés en 2024

AMÉNAGEMENT DU CRASSIER DES TERRES ROUGES

Un projet binational



Le projet d'aménagement du Crassier des Terres Rouges présente plusieurs particularités :

- . ce site de 60 ha est situé de part et d'autre de la frontière franco-luxembourgeoise : environ 40 ha à Audun-le-Tiche et 20 ha à Esch-sur-Alzette ;
- . la partie luxembourgeoise du site est encore exploitée par son propriétaire (Arcelor Mittal) qui prévoit de cesser l'activité en 2025-2026 ;
- . l'emplacement du site est propice à une grande mixité fonctionnelle : logements, activités économiques de type PME/PMI et tertiaires, commerces...

Les particularités du Crassier des Terres Rouges démultiplient les questions habituellement rencontrées dans les projets d'aménagement :

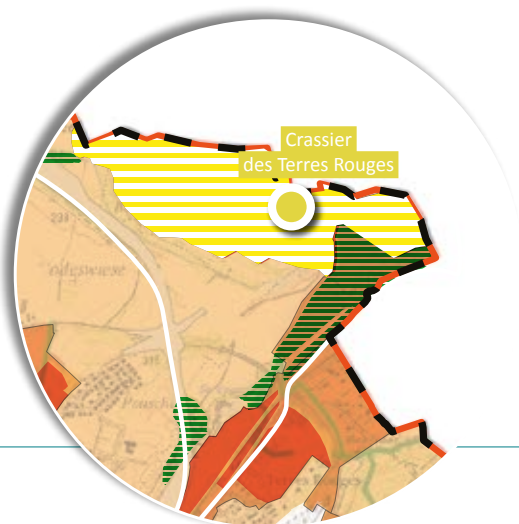
- . comment aménager la frontière physique entre les deux pays ;
- . comment organiser la viabilisation de la zone à aménager ;
- . comment structurer la maîtrise d'ouvrage d'un projet d'aménagement transfrontalier.

Autant de questions juridiques et opérationnelles qui ont nécessité une étude préalable réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA et dans le cadre d'un groupement de commandes associant l'EPA, la Ville d'Esch-sur-Alzette et le ministère luxembourgeois de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire. Ces réflexions restent à poursuivre.

EN RÉSUMÉ

60 ha de crassier situé en France et au Luxembourg

1 Étude préalable binationale terminée



L'ACTION DE L'EPA ...

EN QUELQUES CHIFFRES



LOGEMENT

Depuis 2017

312 logements neufs ont été livrés sur des fonciers cédés par l'EPA à Micheville.

Dont 235 sont des logements sociaux (183 à destination des étudiants et des jeunes actifs).

Fin 2022

78 % des surfaces de plancher de l'ensemble des cessions réalisées ou en cours **répondent a minima aux exigences du label E2C1** (label Énergie+ Carbone-)

73 % des surfaces de plancher de l'ensemble des cessions réalisées ou en cours **répondent a minima aux exigences du label biosourcé niveau 1**

Fin 2023

1 200 logements en cours de développement sur des fonciers que l'EPA a cédés, ou pour lesquels une procédure de commercialisation a été engagée (à Micheville, Cantebonne et Rédange Coteau). Dont :

- . 64 en chantier à Cantebonne fin 2023 ;
- . 485 qui vont entrer en chantier en 2024.

Bâtiment biosourcé

Le label bâtiment biosourcé atteste la présence de matériaux issus de ressources naturelles renouvelables. Les matériaux de construction biosourcés contribuent à limiter à la fois les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et le prélèvement continu et toujours croissant de ressources en matières premières fossiles.

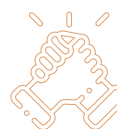
(cf. Arrêté du 19 décembre 2012 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « bâtiment biosourcé »)



NATURE

4,4 ha en cours de renaturation, notamment à Micheville : des espaces verts et des corridors de biodiversité ont été aménagés sur d'anciens terrains industriels.

Plus de **80 %** des terres excavées réemployées dans les travaux d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA



INSERTION

1 418 heures d'insertion ont été réalisées durant le chantier de la liaison piéton – cycle entre Micheville et Belval (Abactiv).

2 951 heures d'insertion ont été réalisées de septembre 2022 à septembre 2023 (soit 50 % de plus que sur la période 2018-2021) – 16 personnes ont été embauchées.

Le référentiel NF HQE territorialisé mis en place par l'EPA (voir page 8) impose aux promoteurs que 5 % des heures travaillées sur les chantiers soient réservées à des personnes éloignées de l'emploi.



DÉPLACEMENT

ABACTIV, **Alzette-Belval à vélo**

Moyenne en jours en semaine :

69 passages journaliers, pics de fréquentation entre 7/9 h et 16/19 h

Moyenne en jours le week-end :

68 passages journaliers

Ensemble représentant

18 892 passages en 9 mois

MARS



- 23 mars : signature de la cession des lots 3 et macro-lot A de Cantebonne à l'entreprise Constructeurs du Bois

MAI

- 23 mai : participation à une table ronde du colloque transfrontalier pour un développement territorial équilibré organisé par le Département de Meurthe-et-Moselle.

AOÛT



- 29 août : visite de Franck Leroy, président de la Région Grand-Est, accompagné d'une délégation d'élus de la Région

SEPTEMBRE

- 27 septembre : accueil des rencontres d'affaires Fibois



OCTOBRE



- 4 octobre : signature de la Charte pour une économie circulaire et inclusive sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Alzette-Belval

- 16 octobre : signature de la convention avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

- L'aménagement du Hub des mobilités est terminé.

NOVEMBRE



- 20 novembre : pose de la première planche de l'ÉcoQuartier de Cantebonne

DÉCEMBRE

- 15 décembre : promesse de vente à Batigère pour 53 logements locatifs sociaux à Cantebonne

- 20 décembre : cession du terrain du Coteau de Rédange à Delta Promotion sur lequel seront commercialisés 108 logements

- 29 décembre : cession du terrain des lots D1 et D3 de Micheville à Co-développement et Nouvel Habitat, soit 210 logements dont 86 locatifs gérés par CDC Habitat.

JANV.

- 1^{er} janvier 2024 : Villerupt passe en « Zone tendue » ce qui permet à un plus grand nombre de foyers d'accéder au Prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un logement neuf

An architectural rendering of a modern residential development. The scene features a multi-story building with a light-colored facade and balconies, partially obscured by large, mature trees. In the foreground, a paved path curves through a lush garden filled with tall grasses, pink flowers, and butterflies. Two children are playing on the path, one crouching and the other sitting. In the background, two people are riding bicycles along the path. The sky is blue with some clouds. The overall atmosphere is one of a vibrant, green, and modern living environment.

EN SAVOIR PLUS

COMPTE DE RÉSULTAT

Résultat net

2021	2022	2023
3,163 M€	2,701 M€	1,466 M€

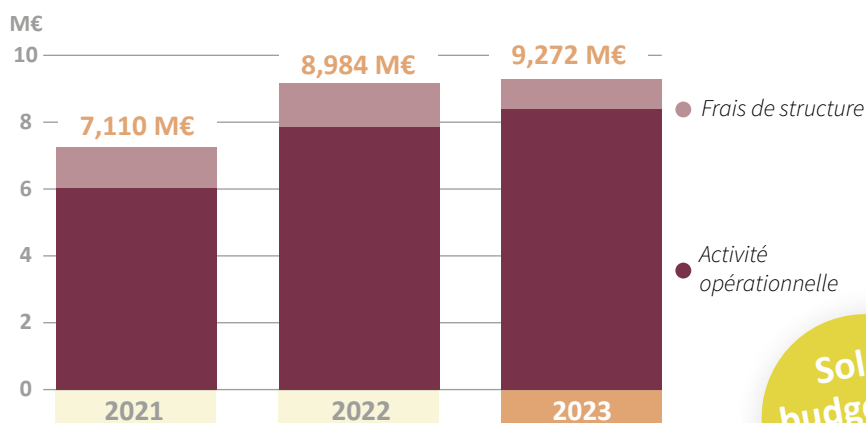
Capacité d'autofinancement (CAF)

2021	2022	2023
3,293 M€	3,328 M€	- 1,038 M€

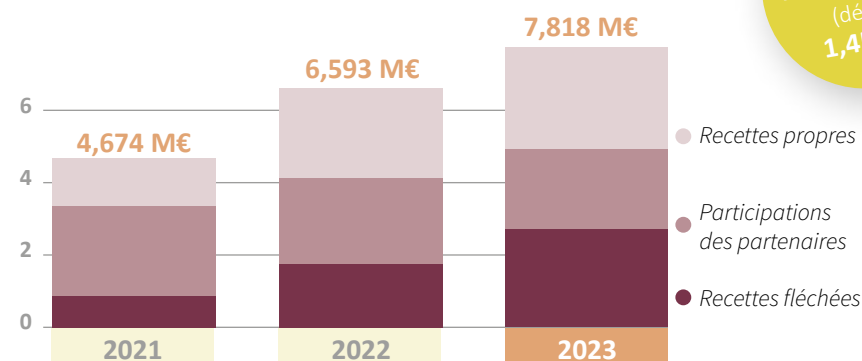
Évolution
sur 3 ans

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses

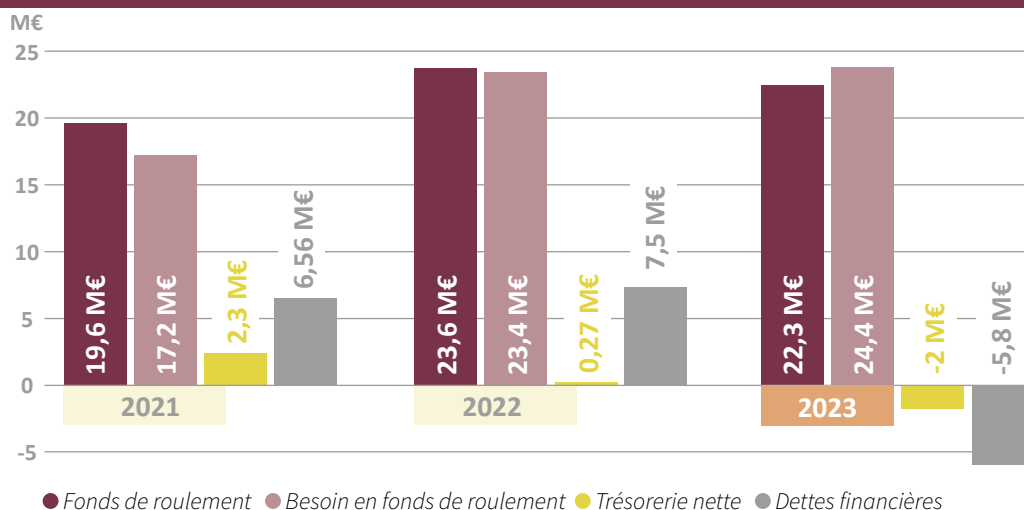


Recettes



Solde
budgétaire
(déficit) :
1,453 M€

TRÉSORERIE ET EMPRUNT



Effectifs moyens
sur 3 ans :
11,9
salariés

ÉTAT

Titulaires

Laurent TOUVET Préfet de la Moselle

Christophe SUCHEL Adjoint au sous-directeur de l'aménagement durable - DHUP

David MAZOYER Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est

Juliette PARADIS Chargée de mission territoriale

Lucile GRASSER Administratrice des finances publiques adjointe à la direction départementale des finances publiques de la Moselle

Suppléants

Isabelle LOREAUX Directrice départementale adjointe des territoires de Meurthe-et-Moselle

Célia MOINARD Chargée de la tutelle d'établissement public d'aménagement, chargée de mission juridique

Nicolas SORNIN-PETIT Chef du pôle interface et contrats territoriaux – Agence nationale de la cohésion des territoires

Jean-François MARIEMBERG Directeur-adjoint DDFIP de la Moselle

Karine DAL CANTON Directrice de cabinet

RÉGION GRAND-EST

Titulaires

Franck LEROY Président du Conseil régional Grand-Est, Président du conseil d'administration de l'EPA

Brigitte TORLOTING

Vice-présidente du conseil régional Grand-Est

Valérie DEBORD

Vice-présidente du conseil régional Grand-Est

Peggy MAZZERO

Conseillère régionale Grand-Est

Françoise GROLET

Conseillère régionale Grand-Est

Suppléants

Véronique SCHMIT

Conseillère régionale Grand-Est

Catherine BAILLOT

Conseillère régionale Grand-Est

Fabienne BEAUVAIS

Conseillère régionale Grand-Est

François WERNER

Vice-président du Conseil régional Grand-Est

Olivier BAUCHAT

Conseiller régional Grand-Est

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

Titulaires

Patrick WEITEN Président du conseil départemental de la Moselle

Alexandra REBSTOCK-PINNA

Conseillère départementale de la Moselle

Mathieu WEIS

Conseiller départemental de la Moselle

Suppléants

Pierre CUNY

Conseiller départemental de la Moselle

Pierre TACCONI

Conseiller départemental de la Moselle

Lionel FOURNIER

Conseiller départemental de la Moselle

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Titulaires

Chaynesse KHIROUNI Présidente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Vincent HAMEN Vice-président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Annie SILVESTRI Vice-présidente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Suppléants

Anthony CAPS Vice-Président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Sylvie BALON Conseillère départementale de Meurthe-et-Moselle

Bruno TROMBINI Conseiller départemental de Meurthe-et-Moselle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE (CCPHVA)

Titulaires

Patrick RISSER Président de la communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette

Pierrick SPIZAK Maire de Villerupt

Suppléants

Frédéric POKRANDT Conseiller communautaire du Pays Haut Val d'Alzette

PARTICIPANTS DE DROIT

Hubert BLAISON Contrôleur général

Jean-Christophe TISSERANT Agent comptable



Damien NERKOWSKI
Directeur général

PÔLE AMÉNAGEMENT



Svetla HRISTOVA
Directrice de l'aménagement



Hafsa BENCHERIF
Cheffe de projet



Eve CAUQUIS
Cheffe de projet



Mathieu QUELENNEC
Chef de projet



Franck RENDA
Chef de projet senior

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER



Aurore LOMBARDI
Assistante marchés



Sonia PARUS
Assistante administrative



Claire TUTIN
Gestionnaire
administratif et financier

PÔLE DÉVELOPPEMENT



Hélène BISAGA
Responsable du développement



Bertrand GILLES-QUENNOY
Chargé de développement





© Agence TER



EPA
Établissement Public d'Aménagement
d'Alzette-Belval
Le Laboratoire
Rue du Laboratoire – Micheville
57390 AUDUN-LE-TICHE
Tél. 03 83 80 40 22

www.epa-alzette-belval.fr